

1. S'attaquer aux défis de la rareté de la main-d'œuvre

- ❖ La modernisation du régime de l'Assurance-Emploi et le déficit prévu au Compte
 - Établir un dialogue social continu avec les principaux acteurs du marché du travail avant de procéder à la modernisation de l'Assurance-emploi.
 - Procéder à une revue globale du programme d'Assurance-emploi dans le but d'en réduire les coûts :
 1. Le recentrant sur sa mission première, soit un soutien de revenu temporaire accompagné des mesures de soutien favorisant un retour rapide à l'emploi ;
 2. Inciter les prestataires à chercher un nouvel emploi ainsi qu'à se former pour rehausser leurs compétences ; et
 3. Mettre en place des solutions permanentes aux enjeux des emplois saisonniers dans les régions du Canada.
 - Revoir la gouvernance du Régime pour que celle-ci devienne tripartite ainsi que d'assurer un meilleur équilibre des contributions qui seraient partagées entre les employeurs, les salariées et le gouvernement pour le volet assurance.
 - Combler le déficit actuariel prévu au compte de l'Assurance-emploi par un versement provenant du fonds consolidé.
 - Augmenter substantiellement les sommes prévues aux ententes de développement du marché du travail.
- ❖ Réduire les délais de traitement de l'immigration permanente au Québec
 - Réduire considérablement les délais de traitements administratifs pour les dossiers de candidature à l'immigration permanente en procédant à une modernisation accélérée des systèmes de traitement.
- ❖ Moderniser l'approche de la formation en continu
 - Instaurer un Régime volontaire d'épargne formation continue (RVEFC) dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi.
- ❖ Programme de soutien aux travailleurs saisonniers
 - Procéder à l'évaluation de l'impact de projet pilote et de colliger des données permettant de mesurer le succès de diverses mesures.
 - Mettre en place des agents-coordonnateurs afin d'organiser le partage de main-d'œuvre dans les régions ayant de forts taux d'emplois saisonniers.
- ❖ Rétention des travailleurs expérimentés
 - Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles adoptées jusqu'à présent.
 - Soutenir davantage les employeurs devant adapter leurs milieux de travail, pour répondre aux besoins des travailleurs expérimentés.

2. Des solutions à privilégier pour la gestion des finances publiques et l'importance d'un environnement d'affaires attractif

- ❖ La planification de la résorption du déficit accumulé
 - Présenter un plan réaliste et explicite pour atteindre le déficit zéro dans des délais raisonnables.
 - Évaluer régulièrement l'efficacité des dépenses fiscales et budgétaires pour s'assurer que l'État dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour offrir des mesures fiscales attrayantes pour l'investissement, tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.
 - Avec le gouvernement du Québec, instaurer une déclaration d'impôt unique, et ce, de façon pragmatique et innovatrice, en centrant la démarche exclusivement sur l'intérêt des contribuables.
- ❖ Soutien à l'entrepreneuriat
 - Éliminer les mesures néfastes pour l'entrepreneuriat introduites par la réforme fiscale des sociétés privées, en augmentant notamment les seuils auxquels les placements passifs ne sont pas imposés.
 - S'engager à mettre en œuvre rapidement la Loi C-208 (Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu).
 - Assujettir les fournisseurs étrangers de services intangibles aux taxes fédérales de vente, comme le sont déjà les fournisseurs de biens tangibles.
 - Soutenir financièrement les initiatives qui visent le développement des connaissances d'affaires et entrepreneuriales des Peuples autochtones, des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Donner suite aux recommandations du Rapport du Conseil sur la stratégie industrielle du Canada de 2020.
 - Valoriser l'usage de la langue française dans les pratiques courantes, gouvernementales et économiques du Canada afin de renforcer le développement commercial des différentes communautés et entreprises francophones canadiennes.

- ❖ Prévenir les catastrophes économiques des chaînes d'approvisionnement maritimes
 - Travailler de concert avec ses partenaires, dont les administrations portuaires, les associations d'employeurs et les syndicats, afin d'adapter le code canadien du travail pour que ce dernier évite toute catastrophe économique en tenant compte du caractère essentiel des chaînes d'approvisionnement maritimes pour qu'aucun arrêt de travail significatif ne vienne nuire à la santé, la sécurité et la compétitivité du Canada.
 - Procéder à l'identification et à l'adoption de mécanismes de résolution de conflit de travail adaptée aux opérations dans les ports internationaux canadiens.

3. L'importance de porter attention à l'intensité technologique et à la compétitivité des entreprises

- ❖ Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes
 - Proposer aux instances fédérales américaines et mexicaines l'élaboration d'un régime de protection des données et de cybersécurité commune qui encouragera le développement économique des entreprises nord-américaines tout en protégeant adéquatement les données des citoyens et des entreprises contre les utilisations inappropriées et les cyberattaques.
 - Éviter l'imposition trop rapide d'entraves à l'utilisation et aux transferts de données qui seraient de nature à pénaliser les entreprises faisant affaire au Canada face à leurs concurrents du reste de l'Amérique du Nord d'ici à ce qu'un cadre nord-américain ait été mis en place.
- ❖ Critères d'appels d'offres publics intelligents qui intègrent les notions du développement durable
 - Inclure dans les appels d'offres intelligents du gouvernement fédéral des critères environnementaux, d'innovation, de qualité et de pérennité, ainsi que l'affichage dans les deux langues officielles du Canada.

4. Soutenir le développement régional

- ❖ Financement
 - Réduire les charges (loyer et taxes) imposées aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs et s'assurer que les taxes et frais perçus dans l'industrie aéroportuaire y soient réinvestis en totalité.
 - Encourager ses ministères, organismes et la Banque des infrastructures du Canada à privilégier l'approche partenariat public-privé (PPP) lorsque les conditions propices sont réunies.
- ❖ Soutien aux industries de la culture et du tourisme
 - S'engager à combler les besoins en actifs stratégiques des infrastructures touristiques et culturelles afin de soutenir la relance de ces industries.
- ❖ Transport régional
 - Assurer la pérennité et la stabilité des liaisons aériennes régionales en les attribuant selon le principe d'appel d'offres public auquel les transporteurs soumissionnent pour obtenir la licence d'exploitation, en s'inspirant des modèles en place aux États-Unis et en Australie.
 - Accorder une place importante et un traitement équitable aux chantiers maritimes québécois dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).
 - Prévoir dans son budget une somme suffisante pour permettre à la GCC de rehausser le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glace du Saint-Laurent.
 - Faciliter la relance économique des sociétés de transports en apportant une aide financière à plus long terme pour les coûts d'opération des sociétés de transport, au moins d'ici 2023.
 - Répondre aux besoins financiers des transporteurs québécois par autocar, pour compenser la perte de revenus et s'assurer qu'ils soient en mesure de maintenir les fréquences à la reprise des activités économiques.
 - Que le gouvernement fédéral approuve le financement global du TGF et presse VIA Rail Canada d'entreprendre l'ensemble de ce projet dans les plus brefs délais.
 - Établir une enveloppe budgétaire pour le financement des infrastructures structurantes des provinces pour l'électrification du réseau de transport qui permettront la réalisation de la réduction des GES.

❖ Affaires mondiales

- Soutenir les producteurs et transformateurs laitiers :
 - Définir plus rapidement les paramètres du programme de compensation des producteurs laitiers et de mettre en place rapidement un système de versement diligent, y compris de définir les paramètres pour les 2,15 milliards de dollars restants, liés à l'ACEUM, qui ont été annoncés lors du dernier budget.
 - Accélérer les processus de versement des compensations promises aux transformateurs laitiers.
 - Assurer que les producteurs et transformateurs laitiers du Québec reçoivent un dédommagement équivalent à l'importance du secteur agroalimentaire québécois dans l'économie canadienne.
- Élaborer un programme d'aide financière pour compenser en partie les pertes rencontrées par les producteurs, particulièrement au Québec, notamment, de porcs, de canola et de soja.

5. Santé et régime d'assurance médicaments

❖ Révision de la Loi canadienne sur la santé

- Réviser la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés, opérant à l'intérieur de paramètres définis par des politiques publiques, y compris au niveau de la tarification de certains frais accessoires, ainsi que de soutenir le développement de la pratique de la télémédecine.

❖ Projet national d'assurance-médicaments

- D'assurer une participation volontaire des provinces avec pleine compensation en cas de retrait.
- Établir une politique nationale de gestion des stocks stratégiques des produits de santé afin de mieux préparer le Canada devant une éventuelle épidémie et/ou pandémie.
- D'établir les grands principes d'un régime national en se basant sur l'expérience du Québec (partage des coûts, contribution maximale, adhésion obligatoire, formulaire complet et équitable, accès aux médicaments innovants).
- Élaborer une stratégie nationale pour les médicaments onéreux, notamment par une mutualisation des coûts.
- Assurer la mise en œuvre de la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie.